



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Instruments de musique

Question écrite n° 37682

Texte de la question

M René Drouin attire l'attention de M le ministre de la culture et de la communication sur la situation défavorable dans laquelle se trouve actuellement les musiciens professionnels ou amateurs pratiquant le basson français. Il lui indique que les récents concours de recrutement destinés à pourvoir les postes de basson dans les opéras de Nice et de Lyon précisaient dans leur règlement que cette épreuve était réservée aux instrumentalistes utilisant le système allemand dit basson « Heckel ». De même, l'administration du futur opéra de la Bastille aurait annoncé son intention de n'utiliser que des bassons allemands. Il lui rappelle que l'ensemble de notre système pédagogique se développe à partir du basson français dont l'enseignement est dispensé dans les écoles de musique municipales, régionales, nationales et dans les conservatoires nationaux supérieurs de Paris et de Lyon. Or, si les exigences de recrutement des instrumentalistes donnaient la préférence au basson allemand, les instruments de ces établissements d'enseignement devraient être remplacés par des instruments d'importation et tout un secteur de la lutherie française traditionnelle viendrait à disparaître. Cette situation est paradoxale et provoque de vives inquiétudes dans la mesure où certaines régions comme par exemple la Lorraine à Mirecourt (Vosges) essaient de relancer la lutherie française traditionnelle. En conséquence, il lui demande les mesures qu'il entend prendre afin de garantir et de renforcer la pérennité de cet élément de notre patrimoine national.

Données clés

Auteur : [M. Drouin René](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37682

Rubrique : Musique

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 mars 1988, page 952